

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT MALFATTI

DEVANT LE COMITÉ CONSULTATIF CECA

(Luxembourg, le 13 juillet 1971)

Monsieur le Président, Messieurs,

Je me réjouis d'être aujourd'hui l'hôte du Comité consultatif de la CECA et je vous remercie vivement de l'accueil que vous m'avez réservé.

La réalisation de la construction européenne exige la mobilisation de toutes les forces vives de nos pays. C'est pourquoi je me félicite de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant cette assemblée. Celle-ci rassemble en effet les représentants d'une catégorie importante des forces productives de nos pays; elle s'est distinguée par un effort prolongé et cohérent en faveur de l'édification de l'Europe.

Nous avons derrière nous des mois de travail intense; de nouvelles échéances, de nouvelles tâches nous attendent. C'est pourquoi je voudrais saisir cette occasion pour faire avec vous un tour d'horizon et m'arrêter sur ce moment d'un intérêt exceptionnel pour l'Europe.

Les longues périodes de stagnation propres à la vie communautaire des années encore proches ont fait place à une situation caractérisée par l'accélération du mouvement. C'est en cela que le moment présent est exceptionnel; c'est là l'origine des lumières et des ombres qui le caractérisent.

Alors que nous pouvons célébrer l'approche d'une conclusion positive des négociations pour l'élargissement de la Communauté, l'union économique et monétaire est restée en panne en raison de divergences dans le comportement des pays membres. De plus, alors que nous assistons à la naissance de formes de coopération en matière de politique étrangère et à la relance du projet de gouvernement européen, nous constatons la lenteur avec laquelle la solidarité communautaire s'affirme dans des secteurs tels que la politique industrielle, la politique de l'énergie, la politique des structures.

C'est le sommet de La Haye qui a consacré ce choix en faveur du mouvement, choix dicté par la constatation que l'évolution des rapports internationaux n'est plus compatible avec une Communauté immobile. Aller de l'avant dans la construction de la Communauté, telle est la seule voie permettant d'éviter son effritement graduel.

Si le choix du mouvement est le résultat d'une volonté politique lucide, les obstacles auxquels il se heurte sont à la mesure de l'ambition qui a dicté le choix de l'objectif poursuivi. Cet objectif est de donner à la construction communautaire un caractère effectivement irréversible et définitif.

C'est pourquoi nous ne devons pas nous abandonner aujourd'hui, ni à des dramatisations excessives, ni à des optimismes dangereux.

Chacun de nous doit apporter sa contribution personnelle afin que les virtualités du moment exceptionnel que nous vivons puissent surgir à la lumière. La grande entreprise historique qui a débuté dans les faits il y a dix ans avec le traité de Paris n'est certes pas arrivé à son terme; mais nous n'avons jamais dans le passé aperçu aussi clairement qu'aujourd'hui la possibilité d'une telle conclusion.

Le 23 juin dernier, ici même à Luxembourg, après de longues et pénibles heures de négociations avec le Royaume-Uni, nous avons vu tomber la plupart des obstacles qui se dressaient sur la voie de l'élargissement de la Communauté. Les problèmes en discussion étaient purement économiques et commerciaux. Si leur solution a soulevé des échos dans le monde entier, c'est parce qu'ils représentent un pas important vers un but d'une importance politique considérable.

En réalisant l'élargissement de la Communauté, nous supprimons une division arbitraire entre les pays de l'Europe occidentale, nous mettons fin à des siècles de relations gouvernées par la loi éphémère et douloureuse des armes. Mais ce n'est pas seulement une page qui est tournée, c'est un chapitre nouveau qui s'ouvre.

La Communauté acquiert la masse critique capable de lui imprimer un nouvel élan. En remodelant la carte politique de notre continent, la Communauté assume de nouvelles responsabilités objectives sur la scène mondiale. Par exemple, ce n'est pas un hasard si l'adhésion

de la Grande-Bretagne a été associée immédiatement à la perspective d'un engagement commun dans des secteurs tels que la défense et la politique extérieure.

Telles sont les virtualités; l'élargissement de la Communauté a, en fonction de ces virtualités, représenté durant de longues années l'objectif qui a mobilisé les énergies de tous ceux qui s'efforçaient de créer l'Europe. Et voici que se pose à nouveau l'exigence à laquelle je faisais allusion au début de mon propos, à savoir l'exigence de prendre en main cette matière fluide afin de développer la force qui est contenue en elle.

Si je parle de virtualités et non de certitudes, c'est parce que je suis parfaitement conscient du fait que l'élargissement présente aussi des risques.

Le Président Pompidou a dit que "l'adhésion de la Grande-Bretagne donnera à la Communauté des dimensions et par conséquent des possibilités nouvelles, mais elle modifiera également ses bases". Il en résulte précisément pour nous tous l'obligation de tout mettre en oeuvre afin que ces modifications se réalisent sous la poussée - c'est encore une expression du Président Pompidou - d'un esprit communautaire décidé et constructif.

Votre Comité, en tant qu'organisme directement représentatif d'une fraction importante de notre corps social, peut apporter à cet égard une contribution importante. C'est pourquoi je tiens à lui exprimer au nom de la Commission les remerciements les plus vifs pour l'apport d'idées que vous avez voulu faire à l'opération d'élargissement. En effet, le rapport de votre Comité sur l'élargissement de la CECA a fait l'objet d'une étude attentive. Il a été apprécié, dans le cadre des procédures de négociations, comme une contribution positive à la définition de notre position.

Comme vous le savez, le 23 juin a vu se réaliser également l'accord sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté du charbon et de l'acier. Je voudrais à ce propos formuler quelques considérations en souhaitant qu'elles puissent contribuer à dissiper certaines appréhensions légitimes exprimées par votre Comité. Le problème central était

de déterminer à quelles conditions pouvait être réalisé l'alignement des entreprises anglaises du secteur des charbonnages et de la sidérurgie sur le régime fixé par le traité de Paris. La déclaration du gouvernement britannique par laquelle ce gouvernement acceptait le Traité et ses règlements d'exécution a débarrassé le terrain de tout obstacle de principe. En effet, il ne s'agissait plus dès ce moment que de préciser quelles sont, parmi les dispositions et les pratiques britanniques, celles qui sont contraires à la règle communautaire. D'où l'inventaire bien connu des incompatibilités essentielles, inventaire qui, communiqué à la délégation anglaise, a formé la base de l'accord du 23 juin.

Il ne faut pas non plus voir un motif d'inquiétude dans le fait que certaines incompatibilités aient pu échapper à l'inventaire. Vous connaissez par une longue expérience l'édifice juridique du traité instituant la CECA : vous savez par conséquent qu'il donne à la Commission les instruments nécessaires pour remédier à l'avenir à ces imperfections.

C'est dans le même esprit qu'a été résolue la question de la participation de l'Angleterre au patrimoine de la CECA. La contribution initiale a été fixée à 57 millions d'UC, montant qui sera versé dans le courant des trois années suivant l'adhésion. Aucune des nombreuses activités de la CECA ne subira donc de préjudice.

C'est un fait que l'accord sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CECA a exigé la solution de problèmes importants, mais la méthode par laquelle ils ont été abordés garantit que la future Communauté du charbon et de l'acier à Dix conservera toute son originalité et toute sa vitalité. Or, c'est là, je pense, la préoccupation fondamentale que votre Comité avait exprimée.

Le Premier ministre Heath a affirmé récemment : "Une communauté en stagnation n'est avantageuse pour personne". C'est pourquoi le renforcement de la Communauté est le véhicule indispensable pour permettre à la Communauté de tirer tous les bénéfices résultant du choc occasionné par l'élargissement.

C'est dans cette perspective que nous devons voir les difficultés auxquelles s'est heurté récemment le plan pour la réalisation de l'union économique et monétaire européenne. Vous connaissez tous les causes de la crise monétaire de mai dernier. Il s'agit de causes bien identifiées

et définies avec exactitude, qui tiennent pour une bonne part au mauvais fonctionnement du système monétaire international. Ces causes confirment donc que les objectifs adoptés en février dernier sont plus actuels et plus valables que jamais.

Il reste le fait que la crise de mai a sérieusement mis en difficulté le programme de travail ambitieux que nous nous étions fixé pour les dix prochaines années. Les efforts entrepris depuis lors pour remettre en marche l'union économique et monétaire n'ont pas rencontré de la part des Six un accord de volontés agissantes et résolues. Tandis que le mark allemand et le florin hollandais continuent à flotter, les effets politiques et psychologiques de cette crise vont s'aggravant et la politique agricole commune rencontre des difficultés.

Mais le problème d'aujourd'hui n'est pas seulement de rétablir une situation normale qui permette à l'union économique et monétaire de reprendre sa route. Il s'agit aussi de doter la Communauté des instruments nécessaires pour la mettre désormais à l'abri des tempêtes extérieures. Nous devons nous engager, la chose n'est pas impossible, sur la route de l'initiative afin de réformer le système monétaire international. La normalisation monétaire sera en outre d'autant plus facile à réaliser si les Six rapprochent leurs conceptions respectives pour soutenir une thèse commune dans les prochaines discussions internationales.

Construire une union économique et monétaire européenne, cela signifie s'attaquer aux problèmes qui sont au centre du développement de nos systèmes économiques et sociaux. Cette union a été liée au dessein de transformer la Communauté en une Communauté de stabilité et de développement. Elle exprime donc la volonté de combiner des objectifs quantitatifs avec des objectifs qualitatifs. En effet, il est évident que nous ne réaliserons pas une communauté de stabilité si nous ne réussissons pas à contrôler les poussées inflationnistes qui sont à la base des crises de nos pays et si, d'autre part, nous ne nous préoccupons pas de remédier aux causes structurelles qui sont à l'origine de ces tensions. D'autre part, je ne vois pas comment nous pourrions caractériser notre Communauté en termes de développement si nous n'avons pas le courage et la capacité de

mettre en oeuvre des politiques communes dans divers secteurs déterminant la croissance économique.

Votre Comité a aussi étudié récemment les problèmes relatifs à la politique de l'énergie, à la politique industrielle et à la politique sociale. Ce sont là des secteurs fondamentaux pour la maturation de notre Communauté. Or, nous devons constater, dans ces secteurs, le sérieux écart entre les réalisations timides et les exigences objectives d'une forte présence communautaire.

En matière d'énergie, la Commission présentera bientôt un mémorandum pour la mise en oeuvre de la "première orientation pour une politique énergétique commune" accompagné d'une série de propositions précises. Ces propositions seront fondées sur la nécessité de mettre au point une stratégie en cas de crise, de promouvoir l'unification du marché, de développer enfin une politique commune de l'approvisionnement. Il est prévu notamment d'élargir la concertation dans le secteur du charbon afin de mieux déterminer le rôle que pourra jouer le charbon communautaire ou importé dans l'approvisionnement de la Communauté en énergie.

Je voudrais me pencher brièvement sur le problème de la sécurité des approvisionnements. Il exige, d'une part, que de nouveaux rapports soient établis avec des pays tiers producteurs d'hydrocarbures et, d'autre part, que la Communauté se dote d'instruments techniques permettant d'atténuer les conséquences de crises éventuelles. En outre, les sources traditionnelles d'énergie conservent leur rôle et doivent être combinées avec les nouvelles possibilités qui pourront découler du développement d'importants équipements nucléaires.

Pourtant il est clair qu'une politique de l'énergie ne se ramène pas uniquement à un ensemble de mesures sectorielles. Etablir de nouveaux rapports avec les pays fournisseurs d'hydrocarbures, cela signifie passer d'un simple rapport entre producteurs et consommateurs à des relations d'interdépendance. La politique de l'énergie touche alors à la politique commerciale, à la politique d'assistance technique et, d'une manière plus générale, à la politique d'aide au développement. L'exploitation des sources

traditionnelles d'énergie et le développement des nouvelles sources impliquent une politique à plus long terme qui embrasse en premier lieu l'ensemble du secteur industriel et de la recherche technique et scientifique.

Qu'il me soit permis de souhaiter que la présentation par la Commission du mémorandum dont j'ai parlé tout à l'heure marque le début d'un vigoureux engagement communautaire dans le secteur de l'énergie, compte tenu en particulier des graves avertissements qu'ont donnés les événements extérieurs de ces derniers mois.

En matière de politique industrielle, il est amer de constater que les réalisations communautaires sont jusqu'à présent loin d'être satisfaisantes. La suppression des barrières douanières n'a pas été accompagnée d'une action visant à donner une dimension authentiquement communautaire au potentiel industriel.

L'Europe qui aborde les années 70 ne peut renoncer au développement maximal de son potentiel industriel; telle est l'option qui constitue nécessairement la toile de fond de la politique communautaire en la matière. J'ajouterai que c'est la condition qui permettra au secteur industriel de se mettre au service de finalités à caractère plus proprement social, lesquelles sont revendiquées avec une force croissante par nos populations.

Cet ensemble d'objectifs suppose que les entreprises sont en mesure de s'organiser et d'agir pleinement à l'échelle communautaire. Il faut donc écarter tous les obstacles dressés par les règlements techniques et qui, aujourd'hui encore, freinent la réalisation effective du Marché commun. Il faut, d'autre part, rendre efficace tout cet arsenal d'instruments nécessaires à l'exploitation intégrale des virtualités d'un marché qui demain comptera environ 250 millions de consommateurs.

La Commission a proposé en mars 1970 un mémorandum qui, après avoir été l'objet d'un premier débat au Conseil il y a plus d'un an, est aujourd'hui soumis à l'examen des instances de celui-ci. Je dois dire que cet

examen avance trop lentement. Malgré le pragmatisme déclaré de toutes les délégations, on n'en est pas encore arrivé à des décisions sur des initiatives concrètes.

Pour mettre fin à cette stagnation, une forte impulsion politique paraît indispensable. Ce n'est qu'à ce niveau que peuvent être conciliés les points de vue divergents qui empêchent une stratégie cohérente des priorités et un examen actif du fond des problèmes.

Je disais il y a un instant que le développement industriel, loin de constituer un objectif suffisant en soi, n'est pas autre chose qu'un moyen au service d'objectifs de caractère social. En vérité, l'exigence d'un développement harmonieux fait désormais partie de notre bagage économique aussi bien que politique et social. Il faut diminuer le coût du développement et en répartir les bénéfices sur l'ensemble des populations. Il nous faut donc mettre en oeuvre une politique industrielle attentive aux incidences sociales et territoriales.

Nous connaissons tous la détérioration du cadre de vie, les tensions sociales, les chutes de production qui caractérisent nos sociétés industrielles. C'est le prix que nous sommes en train de payer pour l'absence d'une vision horizontale du développement industriel. Il risque d'être encore plus élevé si nous ne remédions pas à cette situation à tous les niveaux de notre action. Le fait industriel doit être saisi dans l'ensemble des interdépendances par rapport aux autres phénomènes qui commandent et doivent commander l'évolution du corps social.

Voici que s'ouvre devant nous le terrain d'une politique sociale, qui toutefois n'est pas quelque chose de plus et de différent par rapport aux politiques sectorielles, mais qui est une dimension inéluctable de chacune d'elles.

La Commission a eu l'honneur de rendre compte à votre Comité au cours de la dernière session de votre Comité, des initiatives qu'elle a prises dans le secteur charbon-acier. Je me bornerai donc à souligner que cette tâche devra à l'avenir être toujours mieux combinée avec ce que permettent les nouveaux instruments dont la Communauté s'est récemment dotée.

Ainsi que vous le savez, nous avons procédé ces mois derniers au renouvellement du fonds social, nous avons mis au point des interventions de caractère social dans le secteur agricole et nous avons mis en place le comité permanent de l'emploi. Ce sont là des progrès dont la Commission se réjouit. Mais elle est consciente que ces initiatives sont encore loin de répondre aux besoins. Elles doivent constituer le point de départ pour affirmer une présence toujours plus active de la Communauté au coeur de nos structures sociales.

J'ai principalement parlé jusqu'ici des perspectives et des problèmes du développement interne de la Communauté. Ces problèmes et ces perspectives sont précisément de nature à accroître nos responsabilités internationales.

Nous détenons le titre de première puissance commerciale. Nos comportements ont par conséquent des répercussions sur l'économie des autres pays, de même que ceux qui se trouvent aux antipodes. Les responsabilités qui en découlent, tout en nous permettant d'apporter une contribution toujours plus importante à la détente et au progrès dans le monde, nous imposent des devoirs précis. Je voudrais aujourd'hui m'arrêter à ceux que j'estime être nos deux devoirs primordiaux.

Le premier consiste à rechercher avec ténacité et patience l'affirmation d'une liberté toujours plus grande des échanges. Le produit brut communautaire provient à 20 % des échanges avec l'extérieur; nous sommes donc par nécessité autant que par vocation une communauté ouverte. Mais notre attachement à la liberté des échanges exige un effort continu.

C'est pourquoi nous ne voulons pas que l'opération d'élargissement suscite l'édification de nouvelles barrières. C'est en ce sens que vont les propositions de la Commission tendant à établir de nouveaux rapports avec les pays de l'AELE non candidats à l'adhésion. En sauvegardant la spécificité et le dynamisme de l'entreprise communautaire, elles veulent apporter une contribution concrète à une liberté toujours plus grande des échanges sur notre continent.

Pour cela, nous suivons attentivement les rapports avec les Etats-Unis. La confirmation en est apportée par notre offre d'affronter une discussion propre à améliorer les structures du commerce international, une fois achevée l'opération d'élargissement.

Le second devoir de la Communauté concerne l'hémisphère Sud. Actuellement la Communauté n'est active qu'à l'égard des pays africains et malgache associés. Pour le reste les Six, tout en se distinguant par l'ampleur individuelle, de l'aide qu'ils apportent au développement, agissent en ordre dispersé.

Le 1er juillet sont entrées en application les préférences généralisées en faveur des produits finis et semi-finis en provenance de la totalité des pays en voie de développement. Nous sommes les premiers à mettre en application ce système; des marchandises pour une valeur totale d'un milliard de dollars pourront entrer à droit nul dans la zone communautaire. C'est là un pas important que j'estime devoir constituer le point de départ d'une action plus pénétrante et toujours mieux adaptée aux diverses situations.

La rencontre qui a eu lieu le 18 juin dernier entre les représentants des Six et ceux des pays d'Amérique latine est une autre initiative encourageante. En répondant à la déclaration faite à Buenos Aires par les ministres des affaires étrangères de 23 pays d'Amérique latine, la Communauté a exprimé sa volonté de s'employer à établir des rapports de coopération répondant à leurs espoirs et nos responsabilités.

Ce rapide tour d'horizon a confirmé le caractère exceptionnel du moment présent et a permis d'en saisir les énormes virtualités. Certes, comme je l'ai déjà dit, développer ces virtualités signifie faire appel à la volonté politique, à la clarté du dessein de toutes les forces qui participent au processus de construction européenne.

Une telle tâche, c'est évident, ne peut s'accomplir qu'avec le soutien continu et résolu des forces vives de nos pays.

C'est ici qu'apparaît le rôle original et irremplaçable des partenaires sociaux. Les difficiles problèmes de nos sociétés en évolution, de notre Communauté en construction peuvent trouver des solutions valables. Mais elles ne peuvent qu'être le résultat d'un effort commun, d'une dialectique constante entre les idées et les expériences des divers partenaires sociaux. Il devient donc toujours plus indispensable d'insérer dans la vie communautaire une présence active de toutes les forces populaires et en particulier des organismes professionnels.

Votre Comité représente un canal de dialogue qui a fait ses preuves en des temps difficiles; ce dialogue traditionnellement bénéfique trouvera à s'élargir et à s'approfondir. Sur le fond, il existe une tâche commune. C'est la tâche consistant à satisfaire les besoins d'une Europe qui requiert une personnalité toujours plus complète, toujours plus juste.
